

Descente de L'Odet 40^e anniversaire Dimanche 12 juin 2022

« Les Années 80 »

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION



I. Organisateur

La Descente de l'Odet est organisée par le Club de Canoë Kayak de Quimper Cornouaille (CCKQC), association sportive loi 1901, établie 129 Boulevard de Creac'h Gwen – 29000 Quimper et affiliée à la Fédération Française de Canoë-Kayak sous le n° 2903.

II. Annulation

- Situation sanitaire : si la Descente de l'Odet ne peut avoir lieu en raison d'une interdiction pour raisons sanitaires (COVID 19), les personnes déjà inscrites seront intégralement remboursées.
- Situation météo : en cas de météo défavorable avec ou sans arrêté préfectoral, pouvant entraîner un risque sérieux pour les participants, l'organisateur peut unilatéralement décider l'annulation de la manifestation le jour même. Dans ce cas, seul le prix de la location de bateau sera remboursé, les frais d'inscription restant acquis à l'organisateur.

III. Parcours

La Descente a lieu sur la rivière « Odet ». Le départ est donné sur la plage du Trez à Bénodet avec une arrivée au Centre Nautique de Creac'h Gwen à Quimper. La durée s'étale sur un créneau horaire entre 12H30 et 16H30 environ (marée montante vers Quimper).

La Descente de l'Odet n'est pas une course mais une randonnée pour découvrir l'Odet et passer un moment agréable et convivial en famille ou entre amis. Il n'y a donc ni chronométrage, ni classement.

IV. Les inscriptions : modalités et dates limites

Les participants peuvent s'inscrire pour participer avec les embarcations suivantes : canoës, kayaks, pirogues, dragon boats, paddles et planches à voile. Pour un autre type d'embarcation, une autorisation préalable doit être demandée à l'organisateur. Les participants ne disposant pas de leur propre embarcation, peuvent en louer une lors de leur inscription.

Les inscriptions se font en ligne sur le site du club à l'adresse suivante :

<http://www.descente-odet.org/>

i. Dates d'inscription :

a. *Règlement par carte bancaire :*

Les inscriptions sont ouvertes le mardi 1^{er} mars 2022 et clôturées le jeudi 9 juin 2022 à 24h00.

b. *Règlement par chèque ou virement :*

Les inscriptions sont ouvertes le mardi 1^{er} mars 2022 et clôturées le vendredi 3 juin 2022 à 24h00. Les inscriptions ne sont validées qu'à réception du chèque ou du virement sous 5 jours après l'inscription en ligne, et adressé à :

CCKQC
Odet 2022
129 Boulevard de Creac'h Gwen
29000 Quimper

Les règlements par virement se font sur le compte du CCKQC ci-dessous, en précisant le nom de la personne qui prend l'inscription :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
15589	29746	035305642 41	30
Titulaire du compte	: CLUB DE CANOE KAYAK DE QUIMPER 129 BOULEVARD DE CREACH GWEN 29000 QUIMPER		
Domiciliation	: CCM QUIMPER SUD		
Devise	: EUR		
IBAN	FR76 1558 9297 4603 5305 6424 130		BIC CMBFRF2BXXX

Sans réception du règlement dans le délai imparti, l'inscription est annulée et les bateaux loués réaffectés. Aucune relance n'est effectuée.

c. *Inscriptions tardives :*

Une majoration du tarif d'inscription a lieu à partir du lundi 30 mai 2022 à 00h00. Par ailleurs, les participants, disposant de leur embarcation personnelle, et n'ayant pu s'inscrire en ligne avant le 9 juin 2022, peuvent s'inscrire directement sur place lors de la permanence assurée le samedi 11 juin 2022, de 10h00 à 12h00 au Centre Nautique de Creac'h Gwen à Quimper.

Il n'y a pas d'inscription le jour de la manifestation.

ii. Adresse de contact :

Pour toute question relative à l'inscription, l'adresse mail de contact est la suivante :

odet2022@descente-odet.org

V. Limitation du nombre d'inscriptions

Les inscriptions seront limitées à 1450 participants.

VI. Tarifs

<i>Catégorie</i>	<i>Tarif inscription avant le 30 mai 2022 à 00h00</i>	<i>Tarif inscription tardive à partir du 30 mai 2022 à 00h00</i>
Enfant de 5 à 10 ans	11,00€	11,00€
Jeune de 11 à 15 ans	15,00€	15,00€
Adulte de 16 ans et plus	22,00€	32,00€

<i>Type de bateau</i>	<i>Tarif location</i>
Kayak 1 place	14,00€
Kayak 2 places	23,00€
Kayak 3 places	28,00€
Canoë 2 places	23,00€
Canoë 3 places	28,00€

VII. Délai de rétractation – Annulation

S'agissant d'une activité de loisirs, le délai légal de rétractation ne s'applique pas. Toutefois, une annulation demandée avant le 5 juin 2022 avec une justification sérieuse, document à l'appui, pourra faire l'objet d'un remboursement. A compter du 5 juin 2022, le montant de l'inscription et, le cas échéant, de la location resteront acquis à l'organisation, sauf si le participant demandant l'annulation propose un remplaçant accepté par l'organisation.

VIII. Participants

La Descente de l'Odét est ouverte à toutes et à tous, à partir de 5 ans. Tout mineur de moins de 16 ans doit être accompagné d'un adulte inscrit à la manifestation, soit sur la même embarcation, soit sur une embarcation différente permettant la supervision.

Les mineurs de plus de 16 ans peuvent participer seuls à la Descente de l'Odét avec une autorisation parentale.

IX. Règles de sécurité et de comportement

i. Capacité à nager et équipement de protection :

Conformément à l'arrêté du 04/05/95 relatif à la pratique du canoë-kayak, chaque participant atteste être apte à nager 50 m et à s'immerger, ou disposer d'un test anti-panique.

- a. Canoës-kayaks/pirogues/dragon boats : chaque participant s'engage à porter un gilet de flottaison sur la totalité du parcours.
- b. Paddles et planches à voile : l'utilisation du leash est obligatoire (paddle seulement). L'équipement individuel obligatoire est constitué d'un équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum 50N, ou d'un gilet de flottaison, ou d'une combinaison de protection : humide en néoprène ou sèche assurant au minimum une protection du torse ou de l'abdomen, une flottabilité positive et une protection thermique.

ii. Puces d'identification :

Un dossard numéroté est remis par embarcation lors du retrait du dossier à l'accueil le jour de la manifestation. Chaque dossard est doté d'une puce d'identification qui ne doit en aucun cas être enlevée. La puce permet à l'organisation d'enregistrer l'arrivée des bateaux pour des raisons de sécurité. L'arrivée se fait sous l'arche gonflable « Ville de Quimper » au Centre Nautique de Creac'h Gwen.

iii. Règles de navigation :

La navigation n'étant pas réservée uniquement à la manifestation, les participants sont tenus de respecter impérativement le code de la navigation et de suivre les indications remises lors du retrait des dossards ou transmises par les bateaux de sécurité. Il est précisé notamment que la zone du port de plaisance de Bénodet est interdite à la navigation.

iv. Assistance :

Des bateaux de sécurité accompagnent les participants tout le long du parcours. Ils ont pour mission de guider les participants, s'assurer du respect des règles de sécurité et de porter assistance aux personnes en difficulté.

Les participants ont un devoir d'assistance mutuelle et l'obligation de prévenir le bateau de sécurité le plus proche s'ils constatent qu'une ou des personnes se trouvent en difficulté.

v. Consommation d'alcool :

La consommation d'alcool est interdite sur l'eau et tout au long du parcours. Toute personne présentant des signes avérés d'ébriété sera interdite de navigation et s'il est constaté une consommation sur l'eau, l'embarcation sera stoppée et remorquée par un bateau de sécurité de l'organisation.

vi. Baignade :

La baignade n'est pas autorisée à partir des embarcations.

vii. Animaux :

Les animaux embarqués sont sous la responsabilité exclusive de leur maître ou de la personne en ayant la garde. Ils en assurent personnellement la sécurité et la garde. Ils doivent être tenus en laisse jusqu'à l'embarquement et après le débarquement. Les déjections éventuelles doivent être immédiatement ramassées dans un sac prévu à cet effet et jetées dans un conteneur adéquat.

X. Respect de l'environnement

La manifestation se déroule en milieu marin, naturel et protégé. Il est attendu de tous les participants un comportement irréprochable respectant cet environnement. Le jet de détritux à l'eau est notamment strictement interdit. Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution sur le parcours de l'épreuve engage la responsabilité directe du participant. L'organisation met à disposition des poubelles de tri sélectif au départ et à l'arrivée.

XI. Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la MAIF afin de couvrir la manifestation.

Une assurance complémentaire est contractée auprès de la FFCK au bénéfice de chaque participant.

Il incombe toutefois aux participants de disposer d'une couverture personnelle concernant les dommages dont ils pourraient être victimes. L'organisateur ne peut être tenu responsable ni de la perte ou de dommages concernant le matériel ou les effets personnels des participants ni des avaries survenant aux embarcations personnelles.

XII. RGPD : protection des données personnelles

Conformément à la loi sur la protection des données personnelles entrée en vigueur le 21 juin 2018, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. L'organisateur s'engage à traiter et protéger leurs données personnelles conformément à la réglementation. Toute demande concernant la protection des données est à adresser par courrier à l'organisateur ou à l'adresse mail suivante : secretariat@kayak-quimper.org .

XIII. Droit à l'image

S'agissant d'une manifestation publique, les participants sont avertis que, dans le cadre de la manifestation, ils pourront être filmés, photographiés et /ou enregistrés. Ils autorisent expressément l'organisateur ainsi que ses partenaires et les médias à utiliser les images et prises de son obtenues lors de la manifestation, sur tout support, y compris des documents promotionnels ou publicitaires, en France ou à l'étranger, pour la durée la plus longue prévue par la réglementation.

XIV. Acceptation du règlement

La participation à la Descente de l'Odet implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

Tout participant contrevenant à ce règlement, engage sa propre responsabilité. Il ne pourra en aucun cas se retourner contre l'organisateur qui se dégage de toute responsabilité en cas d'accident et ne pourra donc être poursuivi de ce fait.

Si le contrevenant venait à mettre en danger la vie d'autrui, l'organisation se réserve la possibilité d'engager une action en justice à son encontre.

XV. Modification du règlement

L'organisateur CCKQC se réserve le droit de modifier ou annuler les dispositions du règlement dans le souci de préserver l'esprit de la manifestation et d'en assurer la sécurité.